



PRÉCONISATIONS
DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE
L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

EN VUE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
DE LA REGION POUR L'EXERCICE 2027

Validé en Bureau du 23 juillet 2026

Groupe permanent

« *Affaires européennes, affaires financières et budget du Conseil régional, affaires générales* »

Préambule : Une démarche prospective au service de l'action publique régionale

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE), en sa qualité d'instance consultative représentative de la société civile organisée de La Réunion, formule la présente contribution afin d'éclairer la collectivité régionale dans l'élaboration de ses orientations budgétaires pour 2027. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de **rigueur intellectuelle** et de **précision administrative**, afin que le budget régional devienne un levier toujours plus efficace de **développement humain**, de **cohésion sociale** et de **résilience territoriale**.

Les travaux parlementaires récents, et en particulier le rapport sénatorial sur les **inégalités systémiques en outre-mer**, ont mis en lumière des dysfonctionnements structurels qui appellent une réponse **adaptée et ambitieuse** de la part des collectivités locales. Par ailleurs, les conjonctures économique, nationale, européenne et internationale, marquées par des **tensions persistantes** et des **opportunités émergentes**, imposent une **réévaluation constante** des politiques publiques.

Dans ce contexte, le CCEE propose des **préconisations contextualisées**, à la fois **réalistes et transformatrices**, adaptées aux réalités de La Réunion et **alignées sur les enseignements des travaux parlementaires**.

I. L'intégration des enseignements du Sénat : une adaptation nécessaire des préconisations du CCEE

Les travaux du Sénat, et en particulier le rapport sur les **inégalités systémiques en Outre-mer**, ont profondément éclairé la réflexion du CCEE. Ces analyses, fondées sur des **constats précis** et des **recommandations pragmatiques**, ont permis de confronter les propositions du CCEE à une réalité complexe, où se croisent enjeux locaux, nationaux, européens et internationaux.

1. La redomiciliation du pouvoir de décision : une préconisation renforcée par les travaux du Sénat

Le Sénat a souligné avec force que les inégalités systémiques en Outre-mer résultent moins d'un manque de politiques publiques que d'une **conception trop centralisée et insuffisamment adaptée** aux réalités territoriales. Cette analyse rejoint pleinement les propositions du CCEE en faveur d'une **redomiciliation du pouvoir de décision**, afin que les politiques publiques soient conçues, élaborées et mises en œuvre au plus près des réalités locales.

Les travaux du Sénat ont **précisé** que cette redomiciliation doit s'accompagner :

- d'une **meilleure intégration des acteurs locaux** (collectivités, associations, entreprises, société civile) dans l'élaboration des politiques ;
- d'une **expertise territoriale renforcée** au sein des services déconcentrés de l'État ;
- d'une **capacité d'adaptation réglementaire accrue**, permettant de moduler les normes en fonction des spécificités locales.

Le CCEE recommande donc :

- de **renforcer l'autonomie décisionnelle de La Réunion**, en associant davantage les acteurs locaux à l'élaboration des politiques publiques ;
- d'**exploiter pleinement les marges de manœuvre** offertes par la Constitution (article 73) et le droit européen (article 349 du TFUE) pour adapter les normes aux réalités réunionnaises ;
- de **maintenir un dialogue constructif avec l'État**, afin de garantir que les politiques nationales soient conçues en tenant compte des spécificités locales.

2. La simplification de la planification : une réponse aux dysfonctionnements pointés par le Sénat

Le Sénat a dénoncé avec justesse la **multiplication des dispositifs** (CIOM, contrats de convergence, plans sectoriels, feuilles de route ministérielles) qui rend l'action publique **peu lisible**, dilue les responsabilités et affaiblit son efficacité. Cette critique rejoint les préoccupations du CCEE, qui a toujours plaidé pour une **planification simplifiée, responsable et évaluée**.

Les travaux du Sénat ont précisé que cette simplification doit passer par :

- une **limitation du nombre de priorités**, afin de concentrer les moyens sur les enjeux les plus structurants ;
- une **identification claire des responsables**, avec des calendriers précis et des indicateurs de résultats ;
- Une **évaluation rigoureuse** des politiques déjà engagées.

Le CCEE propose donc d'utiliser les Contrats de Convergence et de Transformation (CCT) comme matrice unique pour chaque territoire, regroupant les engagements, les financements, les responsables et les indicateurs de suivi.

3. L'ultra-proximité : une réponse aux inégalités systémiques

Le Sénat a insisté sur l'importance de l'**ultra-proximité**, c'est-à-dire la nécessité que les politiques publiques atteignent effectivement les populations concernées. **Cette approche rejoint les propositions du CCEE** en faveur d'une logique d'« **aller-vers** » **dans un sens ascendant et non descendant**, avec des diagnostics territoriaux, des interventions de proximité et un accompagnement personnalisé des publics les plus vulnérables.

Les travaux du Sénat ont illustré cette approche par l'exemple des **Pactes Locaux des Solidarités**, qui permettent de cibler des enjeux spécifiques (illettrisme, précarité alimentaire, grande exclusion) et de mobiliser les acteurs de proximité. **Le CCEE préconise donc d'étendre** cette démarche à La Réunion, avec un financement adapté et une coordination renforcée entre les différents niveaux de gouvernance.

4. La préférence locale : un levier pour corriger les inégalités systémiques

Le Sénat a rappelé que la Constitution (articles 73 et 74) et le droit européen (article 349 du TFUE) permettent déjà des adaptations importantes pour tenir compte des **contraintes spécifiques des outre-mer**. **Cette analyse conforte les propositions du CCEE** en faveur d'une **préférence locale**, notamment dans les domaines de la commande publique, du recrutement des fonctionnaires et de l'accès au logement.

Les travaux du Sénat ont précisé que cette préférence locale doit être **juridiquement sécurisée** et **ciblée** sur des domaines où elle peut avoir un impact significatif. Le CCEE recommande donc :

- de **relancer l'expérimentation de la préférence locale dans la commande publique** et d'en évaluer rigoureusement les résultats ;
- d'**augmenter le nombre de postes dédiés aux Réunionnais** dans les concours de la fonction publique d'État ;
- d'étudier la possibilité de modifier les actuels critères d'attribution des logements sociaux afin de prendre en compte des éléments constitutifs de l'histoire réunionnaise en matière de logement. Cette modification permettrait notamment de donner une plus forte prégnance aux éléments concernant la décohabitation et l'ancienneté de la demande.

II. La cohérence des préconisations du CCEE au regard des conjonctures économique, nationale, européenne et internationale

Les propositions du CCEE, **enrichies par les travaux du Sénat**, ont été passées au crible des conjonctures économique, nationale, européenne et internationale, afin de **garantir leur pertinence et leur faisabilité**.

1. Le contexte économique local : des vulnérabilités persistantes à prendre en compte

La Réunion, malgré une **résilience économique remarquable**, reste confrontée à des **déséquilibres structurels** :

- un **chômage endémique** (taux supérieur à 20 %) ;
- une **précarité sociale accrue** (plus de 35 % de la population sous le seuil de pauvreté) ;
- une **dépendance économique** vis-à-vis des importations et des aides publiques ;
- des **inégalités territoriales** entre le littoral et les Hauts.

Dans ce cadre, les propositions du CCEE en faveur d'une **adaptation des politiques publiques**, d'un **soutien au tissu associatif** et d'une **transition écologique accélérée** s'imposent comme des réponses adaptées. Leur mise en œuvre devra tenir compte des **contraintes budgétaires locales** et de la nécessité de **prioriser les investissements** en fonction de leur impact social et économique.

2. Le contexte national : entre austérité budgétaire et réformes structurelles

Au niveau national, la France traverse une période de **tensions budgétaires** et de **réformes profondes** :

- baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales ;
- réformes décentralisatrices (loi 4D) ;
- maîtrise des dépenses publiques (réformes des retraites, assurance-chômage).

Dans ce contexte, les propositions du CCEE en faveur d'une **meilleure adaptation des politiques publiques** et d'une **simplification de la planification** trouvent toute leur légitimité. Leur succès dépendra de la capacité de la Région à **mobiliser les fonds disponibles** (notamment européens) et à **négocier avec l'État** pour obtenir des adaptations spécifiques.

3. Le contexte européen : entre opportunités et contraintes

L'Union européenne joue un rôle clé dans le **financement** et l'**orientation** des politiques publiques à La Réunion :

- fonds européens (FEDER, FSE+, INTERREG) ;
- programmes de coopération (INTERREG, NDICI) ;
- contraintes (transition écologique, résilience).

Les propositions du CCEE en faveur d'une **meilleure lisibilité** et d'une **évaluation rigoureuse** de l'utilisation des fonds européens **s'inscrivent pleinement dans cette logique**. Leur mise en œuvre devra tenir compte des **contraintes européennes** et des **opportunités** offertes par les programmes de coopération.

4. Le contexte international : entre crises et nouvelles dynamiques

Le contexte international est marqué par des :

- **tensions géopolitiques** (guerre en Ukraine, rivalités Chine-USA) ;
- **perturbations des chaînes d'approvisionnement** ;
- **nouvelles dynamiques** (relocalisation, coopération Sud-Sud).

Les propositions du CCEE en faveur d'une **transition écologique accélérée**, d'une **préférence locale** et d'une **coopération régionale renforcée** **répondent aux défis actuels**. Leur mise en œuvre devra tenir compte des **contraintes internationales** et des **opportunités émergentes**.

III. Synthèse : Pour des orientations budgétaires 2027 ambitieuses, réalistes et adaptées

À la lumière des travaux du Sénat et des conjonctures économique, nationale, européenne et internationale, **les propositions du CCEE pour le budget 2027 du Conseil régional se révèlent adaptées et alignées sur les réalités changeantes**. Elles ont été **enrichies par les enseignements parlementaires** et **ajustées en fonction des évolutions**.

1. Les axes prioritaires pour 2027

- **Adapter les politiques publiques** aux réalités locales, en redomiciliant le pouvoir de décision et en renforçant l'expertise territoriale.
- **Simplifier et clarifier la planification**, en limitant le nombre de priorités et en renforçant l'évaluation.
- **Aller vers l'ultra-proximité**, en développant des diagnostics territoriaux et en renforçant les interventions de proximité.
- **Réhabiliter la préférence locale**, en soutenant l'économie locale, en favorisant l'emploi des Réunionnais et en luttant contre la spéculation immobilière.

2. Les adaptations nécessaires

- **Tenir compte des contraintes budgétaires locales** (endettement, baisse des dotations de l'État) et **optimiser l'utilisation des fonds disponibles**.
- **Anticiper les impacts des tensions géoéconomiques** (hausse des coûts, perturbations des chaînes d'approvisionnement) et **renforcer la résilience des infrastructures** ;
- **Saisir les opportunités** offertes par les nouvelles dynamiques (relocalisation, coopération Sud-Sud, innovation).

Conclusion : Vers un budget 2027 à la hauteur des enjeux de La Réunion

Les orientations budgétaires 2027 de la Région Réunion devront être **à la fois ambitieuses et réalistes, innovantes et pragmatiques**, afin de répondre aux défis immédiats tout en préparant l'avenir de l'île.

Le CCEE, fidèle à sa mission de **conseil éclairé**, se tient à la disposition de la collectivité régionale pour accompagner cette réflexion et contribuer, **à sa place d'assemblée représentative de la société civile organisée**, à l'élaboration d'un budget **à la hauteur des enjeux de La Réunion**.

Commission « Vivre ensemble »

Culture, enseignement et éducation artistiques, arts, littérature, langues et cultures régionales, histoire, patrimoine culturel, structures muséales, projets de développement culturel

Les droits culturels, une voie vers le progrès social et humain
Œuvrer dans le secteur de la culture c'est pour certains, exercer un métier.

**Les acteurs culturels professionnels contribuent à l'économie d'un pays
et à la cohésion sociale.**

L'ambition de la collectivité, pour parvenir à l'excellence culturelle qui lui est chère, doit, pour qu'elle soit effective, trouver sa traduction dans les moyens financiers qui lui sont réellement consacrés, certes, mais aussi dans une gestion administrative efficiente. En effet, un certain nombre de dysfonctionnements ont été signalés par les bénéficiaires des aides régionales. Les conséquences sont graves, elles mettent en péril la mise en œuvre des projets et parfois l'existence même des structures. Elles fragilisent également les conditions de travail et de vie des artistes.

La commission « Vivre ensemble » du CCEE a relevé les problèmes récurrents ci-après :

➤ **Le traitement des demandes de subvention des associations culturelles : des délais trop longs !**

- 15 octobre (ou novembre) : ouverture de la campagne des demandes de subvention de la Région
- 30 novembre : date limite de dépôt des dossiers complets - version papier – À ce propos, **une dématérialisation devrait être envisagée**, ce qui faciliterait les transmissions et éviterait la perte de dossiers.
- **Après le mois de septembre** (hors les structures conventionnées et les salles) déblocage de l'acompte des subventions (les soldes sont débloqués uniquement en fin de projet sur présentation des annexes complétées et des justificatifs).

Au-delà des problèmes susmentionnés, il est à noter qu'il peut s'écouler encore un délai minimum de 2 mois, voire bien plus (l'année suivante), entre la notification d'une réponse positive et le versement de la subvention.

Les conséquences :

- une période blanche d'actions culturelles à La Réunion correspondant au 1^{er} semestre et une paralysie de la programmation ;
- un engorgement de programmation au 2^{ème} semestre ;
- une déperdition de l'aide publique en agios bancaires ;
- une mise en danger de l'ensemble des acteurs culturels, les artistes, les opérateurs...
- une entrave au développement des projets culturels.

La commission suggère à nouveau à la collectivité une harmonisation de ses modalités de gestion des dossiers de demandes de subvention avec celles des services de l'État.

Elle propose notamment :

- **d'élargir les conventionnements pluriannuels** aux professionnels de la musique, soit, entre autres, **une avance de trésorerie aux associations** sur la base de 1/12ème du budget précédent **et un montant de subvention fixé sur plusieurs années** ;
- il est à souligner que pour l'année 2026, la Région a procédé à une avance de trésorerie à une compagnie conventionnée par la DACR-Région. Le CCEE préconise que cette modalité de gestion soit appliquée systématiquement à toutes les compagnies signataires d'une convention pluriannuelle. Cette nouvelle modalité assurerait leur stabilité financière, leur permettant ainsi d'assurer plus sereinement leur rôle qui est essentiel en matière de lien social ;
- **d'initier un dispositif d'accompagnement pour le montage des dossiers émergeant aux fonds européens et également de prévoir une avance de trésorerie pour la mise en œuvre de ces projets.**

Les dispositions qui définissent le fonctionnement de certains financements européens, à savoir le versement de l'aide accordée uniquement à l'issue de la réalisation complète de l'opération, parfois bien après, jusqu'à une année et demie, ne permettent pas aux petites et moyennes structures de les solliciter.

➤ **Le versement de la subvention de fonctionnement du PRMA : des retards considérables**

La commission s'inquiète des difficultés financières auxquelles se trouvent confronté le PRMA. Le **1^{er} acompte de la subvention de 2026 n'a été versé que tout récemment, le 9 juillet, soit à la mi-année !** Jusque-là, la structure a survécu grâce à l'avance de la subvention de la DACR.

Les conséquences :

- **le dispositif FRAM** (aide pour l'achat des billets d'avion) : malgré la validation des projets, par la commission, en interne, l'aide dédiée ne peut être versée. En outre, aucun remboursement ne peut être effectué au titre des tournées déjà réalisées ;
- **le dispositif « Tournée générale « Tégé »** Il s'agit d'une aide pour la rémunération des artistes et techniciens. En l'absence de versement de subvention de la collectivité au PRMA, les producteurs de concerts ne sont pas remboursés au titre des avances effectuées à l'attention des artistes.

La commission « Vivre ensemble » attire l'attention de la collectivité sur **la nécessité de donner au PRMA les moyens financiers appropriés qui permettent la conduite de toutes ses missions afin qu'elles soient en adéquation avec le dynamisme du secteur** qui connaît une forte augmentation du nombre de projets. Outre le fait que le PRMA ne perçoit pas la subvention de la collectivité dans les bons délais, il est à relever que **les moyens affectés à la structure n'ont pas connu d'évolution depuis 2015.**

Elle rappelle que le **PRMA est un outil indispensable à la visibilité des artistes tant au national qu'à l'international, à la patrimonialisation des musiques de l'océan Indien, entre autres missions.**

Aujourd'hui, il y a une inquiétude légitime de la filière.

➤ **La valorisation et la promotion de la littérature créoles : des insuffisances**

Il est urgent de mettre en œuvre une véritable politique de développement en faveur de cette filière. Les difficultés sont multiples et connues : marché local limité, coûts élevés d'impression, de diffusion, de transport vers l'Hexagone et dans la zone océan Indien.

Il y a urgence à renforcer la professionnalisation des acteurs du secteur... La littérature réunionnaise fait preuve d'une vitalité remarquable Elle mérite une politique culturelle ambitieuse, à la hauteur des enjeux de la filière.

Par ailleurs, s'agissant de *l'Institut la lang kréol*, la commission appelle à une accélération des actions de la collectivité aux côtés des autres partenaires concernés, pour que cet institut, indispensable à la reconnaissance et à la valorisation de la langue créole, voie le jour avant la fin de cette mandature. Elle renouvelle sa proposition de l'accompagner dans sa mise en œuvre.

De manière générale, il semble essentiel, que la collectivité accompagne de façon plus affirmée la forte dynamique créatrice de notre territoire et relève ainsi les défis majeurs auxquels il est confronté.

Il est fondamental de réaffirmer le rôle politique de la culture dans la cité et dans la transformation sociale.

Pour conclure, la commission « Vivre ensemble » invite la collectivité à avoir un regard plus éclairé sur le rôle des associations au sein des sociétés, elles sont un véritable ciment sociétal. Or, l'organisation actuelle du traitement des dossiers de demande de subvention en faveur des acteurs associatifs ne leur permet pas d'assurer pleinement ce rôle. Elle les fragilise dangereusement.

Pour pallier ces difficultés, la commission suggère à la collectivité de penser son soutien financier aux associations sur le temps long avec des financements pluriannuels et structurels. Renforcer le financement des associations est une urgence démocratique¹. La commission « Vivre ensemble » se fait l'écho du rapport du CESE qui appelle à *une vigilance renforcée sur les enjeux de pérennité du monde associatif. Les associations sont un pilier du lien social !*

¹ Rapport du CESE – Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique - Rapporteurs Martin BOBEL et Dominique JOSEPH

Commission « Cohésion sociale »

*Éducation populaire, sport, socio-éducatif, animation, relations internationales
et coopération régionale*

Introduction

L'examen récent du compte financier unique et du bilan d'activité 2025 de la Région Réunion a permis à la commission d'apprécier les résultats des politiques régionales menées dans les domaines du sport, de la cohésion sociale et du co-développement régional. Si cet exercice met en évidence des avancées réelles, il met en lumière dans le même temps plusieurs marges de progression possibles.

À l'approche de la dernière partie de la mandature 2021-2028, la commission considère que les orientations budgétaires 2027 constituent une étape déterminante pour consolider les acquis tout en préparant les transformations indispensables du territoire. Dans un contexte marqué par des contraintes financières persistantes, mais également par des défis sociaux, démographiques, environnementaux et géopolitiques de plus en plus complexes, la commission estime que le budget 2027 devra privilégier les politiques publiques à forte valeur ajoutée, renforcer leur évaluation, améliorer leur lisibilité et développer une approche davantage fondée sur les résultats et les impacts.

Les préconisations qui suivent s'inscrivent dans cette perspective de performance publique, d'efficience budgétaire et de développement durable.

AXE 1 : LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE

I. Soutenir l'excellence sportive

La commission recommande que les investissements sportifs s'inscrivent désormais dans une programmation pluriannuelle permettant d'améliorer la visibilité des collectivités, des fédérations et des associations sportives. Elle préconise également la définition d'indicateurs régionaux de performance permettant de mesurer les effets des investissements sur la pratique sportive, la santé publique, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire.

Au titre des priorités à conforter

- la commission encourage la Région à poursuivre l'effort engagé en matière d'investissements sportifs ;
- les opérations de rénovation des équipements structurants ainsi que le plan de rattrapage conduit avec les communes répondent à un besoin ancien du territoire et devront être poursuivis ;
- elle préconise également de maintenir le soutien financier apporté aux ligues et comités sportifs, dont la stabilité constitue une condition essentielle au développement de la pratique sportive ;
- enfin, les résultats obtenus par les sportifs réunionnais notamment à l'international, démontrent la pertinence des dispositifs d'accompagnement mis en œuvre. Cette dynamique mérite d'être confortée et amplifiée.

Au titre des améliorations attendues

La commission souhaite que les politiques sportives gagnent en lisibilité. Elle recommande notamment :

- une présentation budgétaire distincte entre sport et culture ;
- une évaluation plus qualitative des politiques sportives ;
- la mise en œuvre effective du nouveau dispositif en remplacement des contrats d'objectifs précédents et destiné au haut niveau.

Plus globalement, la commission préconise l'élaboration d'une véritable stratégie régionale du sport pour tous, reposant sur la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive, ainsi que sur le développement du sport-santé, du handisport, du sport féminin et des pratiques de pleine nature.

Au titre des innovations à engager

La commission propose de faire du sport un outil transversal au service de la santé, de la transition écologique, de l'insertion des jeunes et de la coopération régionale.

Les Activités Physiques de Pleine Nature constituent à cet égard un excellent outil d'éducation à la santé, à la biodiversité et au patrimoine réunionnais que la commission préconise d'étendre progressivement.

II. Soutenir la cohésion sociale et renforcer les solidarités

Dans un contexte social particulièrement fragile, la commission considère que les politiques de cohésion sociale doivent demeurer une priorité de l'action régionale. Aussi la commission préconise à la collectivité :

Au titre des priorités à conforter

- la poursuite des actions en faveur de l'accompagnement des publics les plus vulnérables ;
- la poursuite des actions en faveur de la lutte contre la précarité ;
- la poursuite des actions en faveur de la démocratie participative et du Conseil régional des jeunes.

Au titre des améliorations attendues

La commission recommande une meilleure lisibilité budgétaire. En effet, les dispositifs de soutien au pouvoir d'achat gagneraient à être présentés séparément des politiques relevant directement de la cohésion sociale. La commission souhaite également :

- le maintien des crédits consacrés à la lutte contre la précarité et les discriminations,
- le renforcement des actions de prévention des violences,
- le renforcement du soutien au dispositif Guid'Asso porté par le MAR,
- l'amélioration du suivi des bénéficiaires des dispositifs régionaux.

Au-delà des indicateurs quantitatifs, l'évaluation devra davantage mesurer les effets concrets des politiques publiques sur les parcours des personnes accompagnées.

Au titre des innovations à engager

La commission préconise à la collectivité de développer une véritable **stratégie régionale de l'innovation sociale** qui s'appuierait notamment sur des appels à projets innovants, une meilleure coordination avec les associations et acteurs de terrain, de nouvelles formes de participation citoyenne ainsi qu'un renforcement de l'évaluation des expérimentations locales.

AXE 2 : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION

Promouvoir le co-développement régional et ouvrir de nouveaux horizons

La commission salue la montée en puissance, notamment depuis 2024, de la stratégie régionale de coopération et encourage la collectivité à poursuivre sa politique visant à faire de l'ouverture régionale un levier de développement pour La Réunion.

Aussi elle préconise :

Au titre des priorités à conforter

- de maintenir et consolider ses orientations liées à la poursuite du programme INTERREG VI Océan Indien, la diversification des partenariats régionaux notamment avec l'Afrique du Sud ainsi que la mobilisation de nouveaux financements européens ;
- le maintien du soutien et de l'accompagnement apporté aux associations réunionnaises engagées dans des projets de coopération.

Au titre des améliorations attendues

La commission recommande :

- un meilleur suivi des projets financés ainsi qu'un renforcement de l'ingénierie d'accompagnement des porteurs de projets (technique, financière...) ;
- une réduction des délais de mise en œuvre ;
- une analyse plus précise des écarts entre objectifs et réalisations ;
- une meilleure valorisation des retombées économiques, sociales et professionnelles pour La Réunion. En effet, au regard des éléments d'évaluation communiqués par la collectivité dans le bilan d'activité 2025, la commission estime que pour une politique publique représentant plus de 1,5 M€ de crédits consommés, il serait utile de mieux documenter les impacts socio-économiques pour le territoire (les créations d'emplois, les opportunités commerciales générées, les bénéfices pour les entreprises réunionnaises...). Il serait également intéressant dans la mesure du possible, en termes d'efficacité budgétaire, de disposer d'indicateurs de coût par projet ainsi que d'une évaluation de « l'effet levier » financier.

Au titre des innovations à engager

Considérant les enjeux géopolitiques européens et mondiaux, la commission invite la Région à préparer activement dès 2027 la prochaine programmation européenne (post 2027). Elle lui suggère notamment d'anticiper dès maintenant l'évaluation de l'articulation FEDER-INTERREG / NDICI². En effet, l'instruction des deux premiers projets cofinancés par l'enveloppe NDICI de 5 M€ devant aboutir mi-2026, la commission préconise de formaliser un guide des "bonnes pratiques" de cette articulation financière inédite. Cela pourrait constituer un argument politique indispensable lors des phases de négociation de la programmation **post-2027**, déjà amorcée via 3 ateliers.

En termes de partenariat régional, la commission préconise à la collectivité de transformer l'essai politique avec l'Afrique du Sud en opportunités économiques. Il s'agirait notamment de veiller à

² Instrument de voisinage, de coopération de développement et de coopération internationale

ce que la priorité donnée à l'Afrique du Sud en 2026 ne reste pas cantonnée aux domaines culturels, sportifs et patrimoniaux (objets de la Déclaration d'intention de fin 2025). Il serait opportun de capitaliser sur l'intégration de Pretoria au programme INTERREG VI OI, pour ouvrir des volets « économie maritime », « sécurité alimentaire » et « énergies renouvelables », secteurs stratégiques mentionnés par la collectivité en introduction de son rapport d'activité pour 2025.

D'un point de vue opérationnel, la commission suggère également la structuration à court terme, d'un réseau réunionnais des acteurs de la coopération régionale afin de favoriser les synergies entre collectivités, universités, associations et entreprises. Le développement de projets régionaux intégrés associant ces acteurs est à encourager. Les domaines du sport, de la jeunesse, de la santé, de la transition écologique et de l'innovation pourraient constituer les axes prioritaires de cette coopération renforcée.

Conclusion

Au-delà des recommandations sectorielles formulées dans le présent avis, la commission rappelle que les orientations budgétaires 2027 devront constituer un levier de transformation des politiques publiques régionales. Elles devront concilier rigueur budgétaire, efficacité de la dépense publique, innovation territoriale et solidarité. La commission estime que la réussite de cette dernière partie de mandature reposera sur une gouvernance davantage fondée sur l'évaluation des résultats, la concertation avec les acteurs du territoire et l'anticipation des mutations économiques, sociales et environnementales qui façonneront La Réunion de demain.

Commission « Cadre de vie et développement territorial durable »

Environnement, biodiversité terrestre et marine, patrimoine naturel, gestion des déchets, planification territoriale, aménagement du territoire et des grands travaux, déplacements, routes, transports, énergie renouvelable, mobilité, desserte aérienne, continuité territoriale, tourisme, développement durable

Introduction

Dans une logique de dialogue constructif entre la Région et le CCEE, la commission « Cadre de vie et développement territorial durable » souhaite, à travers cette contribution, partager ses réflexions et participer à la préparation des orientations budgétaires 2027. À ce titre, elle a engagé une lecture rétrospective et prospective des politiques régionales relevant de son champ de compétences sur la période 2022-2025, complétée par une lecture des orientations annoncées pour 2026.

Cette démarche a permis d'identifier les avancées réalisées, les dynamiques engagées, les points de vigilance qui se maintiennent dans le temps, ainsi que les priorités qui mériteraient d'être sécurisées dans les orientations budgétaires 2027.

De manière générale, la commission constate que les orientations régionales sont globalement cohérentes avec les grands enjeux du territoire : logement, rénovation énergétique, mobilité, tourisme, biodiversité, déchets, eau, énergie, aménagement et adaptation au changement climatique. L'analyse pluriannuelle montre toutefois que certaines politiques gagneraient à être davantage consolidées dans leur mise en œuvre opérationnelle, leur calendrier, leur articulation avec les autres acteurs publics et la lisibilité de leurs effets concrets pour les habitants, les territoires et les milieux naturels. Aussi, la commission ne souhaite pas appeler à une multiplication de nouvelles orientations. Elle recommande plutôt de consolider les engagements déjà pris, de clarifier les responsabilités entre acteurs, de renforcer les moyens lorsque les priorités sont avérées et de mieux documenter les résultats utiles, sans alourdir inutilement les procédures de suivi.

Cette démarche se veut constructive. Elle vise à identifier les points qui gagneraient à être consolidés dans les prochaines orientations budgétaires, dans une logique d'efficacité, de cohérence territoriale et de suivi utile des politiques publiques.

I. Logement et rénovation énergétique

Constat

Le logement constitue une priorité. Les besoins sont connus : forte demande sociale, vieillissement du parc, rareté du foncier, hausse des coûts de construction et nécessité d'adapter les logements au changement climatique. Les orientations régionales ont progressivement intégré ces enjeux, notamment à travers le soutien à la construction, à la réhabilitation, au FRAFU³, aux logements sociaux et à la rénovation énergétique. L'analyse pluriannuelle montre toutefois que plusieurs dispositifs gagneraient désormais à entrer dans une phase plus opérationnelle, avec une

³ Fonds régional d'aménagement foncier urbain

meilleure lisibilité des opérations effectivement débloquées, des crédits mobilisés et des effets pour les ménages. Les orientations budgétaires 2027 pourraient donc permettre de consolider cette trajectoire en sécurisant les outils fonciers, les opérations de logement et le passage effectif des diagnostics aux travaux.

Préconisations pour les orientations budgétaires 2027

- Une programmation pluriannuelle du logement, intégrant construction, réhabilitation, rénovation énergétique et adaptation climatique.
- La clarification du devenir de l'Office Foncier Solidaire ou la mise en place d'une solution foncière alternative.
- Le renforcement du dispositif complémentaire au FRAFU, avec un suivi des opérations réellement débloquées.
- Le passage effectif des diagnostics aux travaux de rénovation.
- Le suivi des effets concrets : logements produits, logements rénovés, mises en chantier, livraisons, confort thermique, baisse des charges et reste à charge des ménages.

II. Tourisme transversal, marché local et cohésion sociale

Constat

Le tourisme a connu une reprise importante après la crise sanitaire, mais l'analyse montre que la logique de relance ne suffit plus à elle seule. Les indicateurs classiques — fréquentation, recettes, chambres, promotion — restent utiles, mais ils ne permettent pas toujours d'apprécier les effets du tourisme sur les territoires, les habitants, les entreprises locales, les sites naturels et les pratiques culturelles.

Depuis 2022, la commission plaide pour une lecture plus globale du tourisme. La création du CRT (Comité Réunionnais du Tourisme) constitue une avancée en matière de gouvernance, mais cette nouvelle organisation devra désormais s'inscrire dans une logique de stabilisation, de coordination et d'efficacité opérationnelle. Le recul du marché local constitue par ailleurs un signal d'attention important, car il fragilise de nombreuses structures et interroge l'accès des Réunionnais à leur propre territoire. La commission souligne également la nécessité de renforcer la cohérence et la complémentarité entre la stratégie touristique régionale, le SDTEN⁴ du Département et les stratégies des intercommunalités quand elles existent afin de mieux articuler les politiques touristiques, environnementales, culturelles, sociales et territoriales.

Préconisations pour les orientations budgétaires 2027

- Le repositionnement du tourisme comme politique transversale : économie, mobilité, environnement, culture, sport, patrimoine, aménagement, cohésion sociale et coopération régionale.
- La prise en compte d'indicateurs de tourisme durable.
- La stabilisation du CRT, avec clarification de ses missions, de ses moyens et de son articulation avec les acteurs locaux.
- La finalisation opérationnelle du SDATR⁵ en concertation avec les acteurs avec calendrier, filières prioritaires et programmes d'actions.

⁴ Schéma départemental du tourisme et des espaces naturels

⁵ Schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion

- La recherche d'une cohérence et d'une complémentarité avec le SDTEN du Département et les schémas de développement touristique des intercommunalités afin d'éviter les logiques parallèles et de renforcer l'efficacité des politiques publiques.
- Une stratégie de reconquête du marché local, ciblant les jeunes, les familles, les publics modestes et les habitants des différents bassins de vie.
- La relance d'une offre de tourisme social, culturel, sportif, de nature, d'agritourisme et d'écotourisme.
- La révision des outils d'accompagnement des professionnels, notamment le Chèque Promotion Tourisme, afin de mieux toucher les TPE-PME, labels, groupements et la création d'un fond de calamité en cas de crise.

III. Mobilités, infrastructures et Réunion Express

Constat

La mobilité demeure un sujet crucial pour La Réunion. Les années récentes montrent des avancées réelles : développement des voies réservées, renouvellement progressif de la flotte Car Jaune, signature d'une feuille de route des mobilités avec les EPCI, poursuite de la voie vélo régionale et engagement des réflexions autour de Réunion Express. Cependant, les difficultés quotidiennes restent fortes. La congestion continue de peser sur la qualité de vie, l'accès à l'emploi, l'économie, la santé, l'environnement et l'attractivité touristique. La gratuité du réseau Car Jaune constitue une avancée sociale importante, mais son succès impose désormais un suivi renforcé de la qualité du service.

Par ailleurs, les grands projets — NRL⁶, NEO⁷, BAOBAB⁸, Réunion Express, VRTC⁹ — gagneraient à être pensés ensemble, dans une vision globale de l'aménagement et non comme des opérations séparées. Le projet Réunion Express appelle une attention particulière. Il ne devra pas être conçu comme une simple infrastructure ferroviaire, mais comme un service global, attractif, fiable, intermodal et adapté aux réalités réunionnaises.

Préconisations pour les orientations budgétaires 2027

- L'articulation claire entre Réunion Express, VRTC, réseau Car Jaune, réseaux urbains, NRL, BAOBAB, NEO, vélo, covoiturage et pôles d'échanges.
- La clarification du devenir de NEO et de son articulation avec BAOBAB, Réunion Express et l'entrée ouest de Saint-Denis.
- Le suivi de la qualité de service du réseau Car Jaune : fréquence, ponctualité, taux de remplissage, saturation, refus de montée, confort, sécurité et accessibilité.
- Le renforcement de l'intermodalité : billettique unique, information voyageurs lisible, correspondances coordonnées, parkings-relais, stationnements vélos et cheminements piétons.
- La poursuite de la Voie Vélo Régionale et du Plan régional vélo, avec priorité aux chaînons manquants, à la sécurité et aux connexions avec les transports collectifs.

⁶ Nouvelle Route du Littoral

⁷ Nouvelle Entrée Ouest

⁸ Couloir réservé aux bus relie Sainte-Suzanne à Saint-Denis

⁹ Voie réservée aux transports en commun

- La clarification des responsabilités sur l’accessibilité des sites touristiques, en particulier sur les routes forestières.
- La réintroduction d’une réflexion sur les rythmes de mobilité et le « bureau des temps » comme proposé par le CCEE depuis de nombreuses années.

S’agissant plus particulièrement du futur projet **Réunion Express**, la commission estime qu’il ne devra pas être pensé comme une seule infrastructure de transport, mais comme un véritable projet d’aménagement du territoire et de transformation des habitudes de déplacement. Sa réussite dépendra moins de son existence technique que de sa capacité à répondre aux usages réels des Réunionnais. La commission rappelle que le projet annoncé présente une ambition structurante pour l’île, avec un réseau ferroviaire interurbain reliant Saint-Benoît à Saint-Joseph, en passant par les principaux bassins de vie. Toutefois, pour devenir une alternative crédible à la voiture individuelle, le train devra être conçu autour du parcours complet de l’usager : l’accès à la gare, l’attente, le trajet, la correspondance, l’inter modalité et le dernier kilomètre. À ce titre, la commission recommande que les futures orientations budgétaires intègrent dès à présent plusieurs conditions d’attractivité.

En premier lieu, **l’accès aux gares** devra être pensé de manière fine, en tenant compte des réalités du relief et de l’organisation urbaine réunionnaise. Le train ne sera attractif que si les habitants des Hauts, des écarts, des quartiers et des zones d’activités peuvent rejoindre facilement les stations. La commission recommande donc de prévoir des navettes de rabattement régulières, des cheminements piétons sécurisés, des parkings-relais adaptés, des stationnements vélos sécurisés, ainsi que des services de location ou de réparation de vélos aux abords des gares.

En deuxième lieu, la commission insiste sur la nécessité d’une **intermodalité réelle**. Réunion Express devra être pleinement articulé avec les réseaux urbains, le réseau Car Jaune, les VRTC, les voies vélo, les pôles d’échanges et les futures offres de covoiturage. Cette articulation devra porter non seulement sur les infrastructures, mais aussi sur les horaires, la tarification, l’information voyageurs et les correspondances. Une billettique unique, simple, lisible et accessible à tous apparaît indispensable pour éviter que l’usager ne soit confronté à une addition de réseaux difficiles à comprendre.

En troisième lieu, la **qualité de service** devra être au cœur du projet. Sans préjuger des résultats de la future consultation publique, la commission pense que les attentes des réunionnais concerneront en priorité la ponctualité, la fréquence, la sécurité, la propreté, l’accessibilité aux personnes à mobilité réduite et la lisibilité de l’information. La commission recommande que ces dimensions soient intégrées comme des critères structurants dès la conception du projet et non comme de simples éléments de fonctionnement à traiter ultérieurement.

En quatrième lieu, **les horaires** devront être adaptés aux réalités réunionnaises. Le futur train devra répondre aux déplacements domicile-travail et domicile-études, mais aussi aux horaires atypiques, aux métiers nocturnes, aux événements culturels, aux loisirs, au tourisme et aux sorties tardives. La commission recommande donc que les études intègrent

des scénarios d'amplitude horaire élargie, notamment les soirs d'événements, les week-ends et pendant les périodes de forte activité touristique ou culturelle.

En cinquième lieu, les **gares** devront être conçues comme de véritables **lieux de vie et de services** et non comme de simples points d'arrêt. Elles pourraient accueillir des commerces de proximité, des sanitaires, des espaces d'attente confortables, des services d'information, des points d'accueil physique, des consignes, des services vélo et des espaces adaptés aux publics vulnérables. Cette approche contribuerait à renforcer l'acceptabilité du projet et son utilité quotidienne.

En sixième lieu, **l'expérience à bord** devra être pensée pour différents usages. Le train pourra accueillir des travailleurs, des élèves, des familles, des touristes, des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite et des usagers transportant vélos ou bagages. La commission recommande donc de prévoir des espaces modulables : zones calmes, espaces pour les vélos, prises électriques, informations touristiques ou patrimoniales, espaces adaptés aux enfants, et conditions de confort suffisantes pour que le train soit perçu comme une alternative agréable et fiable.

La commission attire également l'attention sur la **vocation économique et logistique du projet**. La dimension fret annoncée mérite d'être étudiée de manière approfondie, notamment pour le transport de marchandises depuis Le Port, l'approvisionnement de certains pôles économiques, voire le transport de productions agricoles lorsque cela est pertinent. Cette réflexion pourrait contribuer à réduire une partie du trafic routier lourd et à inscrire le train dans une stratégie économique plus large.

La commission recommande par ailleurs que la gouvernance du projet associe durablement les usagers, les collectivités, les intercommunalités, les communes, les acteurs économiques, les représentants du tourisme, les associations d'usagers, les acteurs du handicap et les habitants des territoires concernés. Le débat public prévu autour de Réunion Express devra être prolongé par des instances de suivi lisibles, afin que les contributions citoyennes puissent être prises en compte dans la durée.

Enfin, la commission estime que **les orientations budgétaires 2027 devront permettre de sécuriser les premières étapes du projet** : études, maîtrise du foncier à acquérir, concertation, gouvernance, articulation avec les réseaux existants, définition des pôles d'échanges, modèle économique, phasage, accessibilité et conditions de service. Dans cette perspective, Réunion Express devra être apprécié à partir d'indicateurs utiles : temps de trajet porte-à-porte, qualité des correspondances, taux de ponctualité, fréquentation, report modal, accessibilité des gares, satisfaction des usagers, effets sur la congestion routière, émissions évitées et retombées pour les territoires desservis. La commission considère ainsi que le futur train ne pourra réussir que s'il est pensé comme **un service global**, fiable, accessible, confortable, intermodal et adapté aux réalités de La Réunion. Il devra être à la fois un train du quotidien, un train des territoires, un train touristique et culturel et, lorsque cela est pertinent, un outil logistique au service de l'économie locale.

III. Agriculture et souveraineté alimentaire

Constat

Depuis 2023, la préparation de la compétence agricole renforce le rôle stratégique de la Région dans ce domaine. Cette préparation gagnerait toutefois à être pensée comme un véritable projet de territoire, au-delà de la seule dimension administrative ou institutionnelle.

Les aléas climatiques et sanitaires récents ont confirmé la vulnérabilité du modèle agricole réunionnais. Les enjeux de foncier, d'eau, de diversification, de transformation locale, de stockage, de restauration collective et d'avenir de la canne doivent être traités de manière coordonnée.

Les orientations budgétaires 2027 peuvent constituer une étape utile pour consolider cette trajectoire et articuler plus fortement agriculture, adaptation climatique, souveraineté alimentaire et aménagement du territoire.

Préconisations pour les orientations budgétaires 2027

- Une étude prospective sur l'avenir de la filière canne, avec scénarios à 10 ou 15 ans et analyse des impacts économiques, sociaux, industriels, énergétiques, paysagers et environnementaux.
- Une préparation de la compétence agricole comme projet de territoire, intégrant climat, eau, foncier, diversification, transformation locale et stockage.
- La mobilisation des terres en friche ou en déprise, en lien avec la SAFER, les communes, le Département et les intercommunalités.
- Le renforcement des circuits courts, de la transformation locale, des TPE agroalimentaires et de l'approvisionnement de la restauration scolaire en produits locaux.
- La structuration de l'agritourisme comme filière à part entière, avec feuille de route, charte, accompagnement financier, formation et projets pilotes.

V. Économie sociale et solidaire (ESS)

Constat

L'ESS est régulièrement présentée comme un levier d'emploi, d'innovation locale, d'insertion et de cohésion sociale. Les bilans montrent des résultats positifs sur certains volets, notamment l'accompagnement des entreprises ou les chantiers d'insertion. D'autres volets, comme l'investissement, les modèles coopératifs, les outils financiers ou les filières « Responsabilité Élargie du Producteur » (REP), gagneraient à être consolidés.

La commission souligne que les petites structures associatives et coopératives assurent souvent des missions de proximité essentielles, mais restent fragilisées par le manque de moyens humains, administratifs et financiers. L'ESS doit donc être pensée dans une logique de long terme, comme une composante réelle de l'économie réunionnaise.

Préconisations pour les orientations budgétaires 2027

- Un accompagnement renforcé des petites structures associatives et coopératives : trésorerie, fonctionnement, coordination et ingénierie administrative.
- Une stratégie pluriannuelle de soutien à l'ESS, au-delà des appels à projets ou appels à manifestation d'intérêts (AMI) ponctuels.

- Des outils financiers réellement accessibles, avec critères clairs, délais maîtrisés et accompagnement des porteurs.
- La relance des modèles coopératifs et des structures d'insertion, après identification des freins juridiques, économiques et administratifs.
- Une articulation renforcée entre ESS, réemploi, économie circulaire, alimentation durable, insertion, quartiers, bassins de vie et transition écologique.

VI. Eau, aménagement et adaptation au changement climatique

Constat

La commission salue les démarches de concertation et l'intégration croissante des enjeux climatiques, fonciers et environnementaux dans la révision du SAR¹⁰. L'enjeu est désormais de faire du SAR un outil pleinement opérationnel et non seulement un document stratégique. Les enjeux d'eau, de foncier, de logement, de mobilités, d'agriculture, de biodiversité, de littoral et de risques naturels doivent être mieux articulés. Les difficultés d'accès à l'eau potable, les retards de potabilisation, les enjeux d'eaux pluviales et l'adaptation aux risques climatiques appellent une approche transversale.

Les orientations budgétaires 2027 pourraient ainsi contribuer à clarifier les articulations entre documents de planification et à renforcer la cohérence entre les politiques sectorielles.

Préconisations pour les orientations budgétaires 2027

- L'articulation formalisée entre SAR, SDAGE¹¹, SCoT¹², PLU¹³, ZAN¹⁴ et politiques sectorielles.
- L'intégration des enjeux de logement, foncier, eau, mobilités, agriculture, biodiversité, risques, littoral et Hauts.
- Une trajectoire ZAN compatible avec la production de logements, la protection du foncier agricole et la préservation des milieux.
- Un plan global sur l'eau : stockage, réduction des pertes, récupération des eaux de pluie, réutilisation des eaux usées traitées, potabilisation et sobriété.
- La relance ou clarification des PAPI¹⁵.
- Une gestion intégrée des eaux pluviales selon le principe : pré-traiter, ralentir, restituer, avec des aides conditionnées à l'entretien et à la performance réelle des ouvrages.

VII. Biodiversité, milieux naturels et éducation à l'environnement

Constat

La biodiversité est une priorité régulièrement affirmée dans les orientations régionales. La création de l'ARB (Agence Régionale de la Biodiversité) et la révision de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité constituent des avancées importantes pour structurer l'action publique, améliorer la coordination des acteurs et mieux accompagner la reconquête des milieux naturels.

¹⁰ Schéma d'aménagement régional

¹¹ Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

¹² Schéma de cohérence territoriale

¹³ Plan local d'urbanisme

¹⁴ Zéro artificialisation nette

¹⁵ Programme d'action de prévention des inondations

Pour les prochaines orientations budgétaires, la commission estime que cette dynamique gagnerait à être confortée par une traduction plus lisible sur le plan budgétaire, territorial et citoyen. La biodiversité ne peut en effet rester un sujet uniquement institutionnel : elle doit aussi s'appuyer sur les associations, les collectivités, les établissements scolaires, les citoyens, les élus locaux et les acteurs économiques. Une attention particulière doit être portée aux associations qui œuvrent en matière d'éducation à l'environnement, de sensibilisation, de transmission des connaissances et d'accompagnement des publics. Elles jouent un rôle essentiel pour faire de la biodiversité un enjeu partagé, concret et approprié par les habitants.

Préconisations pour les orientations budgétaires 2027

- Une traduction budgétaire, territoriale et citoyenne plus lisible de la politique régionale de biodiversité.
- Le renforcement de l'ARB et la finalisation de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité grâce à un fond financier dédié aux acteurs de l'environnement.
- Le soutien financier et technique aux associations qui œuvrent en matière d'éducation à l'environnement, de sensibilisation et de reconquête des milieux.
- La mise en œuvre d'actions concrètes de restauration, de protection et de reconquête des milieux naturels.
- Une priorité donnée à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et à la protection de la faune endémique.
- Le développement de l'éducation à l'environnement, notamment à travers les « lycées verts » et les actions territorialisées.
- L'intégration de la biodiversité comme critère structurant des choix d'aménagement, de mobilité, de construction et de gestion foncière.

VIII. Déchets et économie circulaire

Constat

La finalisation du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) a constitué une étape importante. L'enjeu pour la commission est désormais de consolider la phase opérationnelle : structuration des filières, données par flux, gouvernance, équipements, prévention, réemploi, recyclage et réduction de l'enfouissement. La commission recommande de renforcer les liens entre déchets, économie circulaire, emplois verts, ESS, réemploi et reconquête écologique.

Préconisations pour les orientations budgétaires 2027

- Une mise en œuvre plus lisible du PRPGD et du Plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire (PRAEC), avec données par flux : prévention, réemploi, réutilisation, recyclage, valorisation et enfouissement.
- La structuration prioritaire des filières déchets du BTP, biodéchets, déchets verts, déchets dangereux et déchets issus de la transition énergétique.
- Le renforcement de l'Observatoire réunionnais des déchets et la clarification de la gouvernance entre Région, EPCI, syndicats mixtes, État, ADEME et acteurs économiques.

- Le développement du réemploi, de la réparation, de la labellisation des réparateurs et des débouchés locaux (soutien financier aux ressourceries, recycleries...).
- Le repositionnement des Emplois Verts ou autres, comme filière de service d'intérêt général : insertion, formation, reconquête écologique, entretien des sentiers, dépollution, gestion post-cyclonique et valorisation des sites.

IX. Cadre de vie, risques et sécurité des citoyens

Constat

Les épisodes climatiques récents confirment la nécessité de mieux intégrer les enjeux de qualité de l'eau, qualité de l'air, risques naturels, sécurité des usagers, littoral, végétalisation, espaces publics, sites touristiques, gestion post-cyclonique et adaptation thermique ; aux politiques d'aménagement et d'investissement.

Le risque requin et la sécurisation des activités nautiques restent également des sujets importants, au croisement de la sécurité, du sport, du tourisme, de l'économie littorale et de l'image du territoire. Les orientations budgétaires 2027 peuvent permettre de consolider une approche intégrée du cadre de vie, associant prévention, entretien, adaptation climatique et qualité d'usage des espaces publics.

Préconisations pour les orientations budgétaires 2027

- Une meilleure intégration des risques climatiques dans les politiques régionales de cadre de vie.
- L'accélération des actions relatives aux inondations, à l'érosion, aux eaux pluviales, au littoral, à la qualité de l'air et à la qualité de l'eau.
- Le maintien d'un soutien adapté à l'association RESSAC et aux dispositifs de sécurisation des activités nautiques.
- La préservation des résultats obtenus en matière de réduction du risque requin.
- Une articulation renforcée entre cadre de vie, végétalisation, mobilités, déchets, eau, santé publique et adaptation thermique des espaces publics.

X. Autonomie énergétique

Constat

La Région affiche une ambition forte d'autonomie énergétique. Des dispositifs concrets produisent déjà des effets pour les ménages, notamment SLIME¹⁶, Kap Photovoltaïque, Kap Écosolidaire et les chauffe-eaux solaires. Pour la commission, ces dispositifs sont à consolider, car ils répondent à la fois à la transition énergétique et à la réduction des charges des ménages. Cependant, la commission rappelle qu'il faut distinguer la décarbonation du mix électrique de la véritable autonomie énergétique locale. Les questions de PPE¹⁷, de stockage, de raccordement, d'agrivoltaïsme, de SEM Énergie et de développement des filières locales doivent être sécurisées pour éviter les décalages entre planification, moyens techniques et effets attendus.

¹⁶ Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie

¹⁷ Programme pluriannuel d'énergie

Préconisations pour les orientations budgétaires 2027

- La finalisation de la PPE 2027-2036, avec calendrier clair des arbitrages, capacités de production, stockage et raccordement.
- La clarification du rôle de la future SEM Énergie et de son articulation avec la SPL Énergies Réunion, les collectivités, les producteurs et financeurs.
- L'encadrement de l'agrivoltaïsme par une charte concertée, un zonage, des critères de réversibilité et une protection du foncier agricole.
- La consolidation des dispositifs utiles aux ménages : SLIME, Kap Photovoltaïque, Kap Écosolidaire, chauffe-eaux solaires et Kaz PV Solidaire.
- Le passage effectif des audits énergétiques aux travaux.
- Le développement de compétences et filières locales : diagnostic, installation, maintenance, rénovation, autoconsommation, stockage et efficacité énergétique.

XI. Lisibilité et suivi des politiques régionales

Constat issu de l'analyse 2022-2026

Sur l'ensemble de la période, la commission constate un enjeu récurrent de lisibilité. Plusieurs bilans présentent des données financières ou quantitatives utiles, mais ne permettent pas toujours de comprendre les effets concrets des politiques engagées : publics touchés, territoires concernés, freins rencontrés, qualité du service rendu, passage à l'acte ou impacts environnementaux.

La commission ne demande pas un alourdissement administratif du suivi, mais un suivi plus utile et plus lisible des résultats réellement produits. Il s'agit de mieux comprendre ce qui fonctionne, ce qui doit être ajusté et ce qui doit être sécurisé dans les exercices suivants.

Préconisations pour les orientations budgétaires 2027

- Une distinction plus claire entre crédits votés, crédits engagés, crédits payés, actions réalisées et effets concrets.
- L'identification des blocages : foncier, gouvernance, ingénierie, cofinancements, procédures, compétences ou délais.
- Une approche qualitative complémentaire aux données financières et quantitatives.
- Le suivi des effets pour les habitants, les territoires et les milieux : qualité de service, publics touchés, satisfaction, passage à l'acte, impacts environnementaux.
- Des indicateurs plus lisibles par thématique, permettant d'apprécier les écarts entre objectifs annoncés et résultats obtenus.

Conclusion

Pour les orientations budgétaires 2027, la commission recommande de concentrer l'effort sur la traduction opérationnelle des priorités identifiées depuis le début de la mandature. L'enjeu principal est de sécuriser les calendriers, de clarifier les responsabilités, de mobiliser effectivement les crédits votés et de rendre visibles les effets concrets des politiques régionales pour les Réunionnais, les territoires et les milieux naturels. Cette exigence ne vise pas à complexifier les procédures, mais à renforcer l'utilité, la lisibilité et l'efficacité de l'action régionale.

Commission « Audiovisuel et numérique »

Audiovisuel, technologie de l'information et de la communication, numérique et réseaux, documentation, communication et événementiel du CCEE

Les présentes préconisations en anticipation des prochaines orientations budgétaires régionales prolongent les avis rendus par le CCEE sur les exercices 2024, 2025 et 2026. À ce stade de la mandature, le sujet n'est plus d'appeler à la création de dispositifs supplémentaires. Il est de consolider les outils existants, de corriger leurs angles morts et d'exiger des indicateurs capables de dire ce que ces politiques changent réellement pour les habitants, les médias, les créateurs, les entreprises et les territoires.¹⁸

La Maison du cinéma et du jeu vidéo (MCJV), Kap Konèk.T, Cyber Réunion, le câble Réunion, le Schéma directeur du système d'information (SDSI) et les contrats de filière doivent désormais être lus comme des pièces d'un même système. Ils touchent à l'accès aux droits, à l'information, à la diffusion des œuvres locales, à la maîtrise des données et à la continuité des services publics. Les prochaines orientations budgétaires devront donc mieux relier les crédits consacrés à l'image, aux médias, au numérique et à la souveraineté informationnelle.

I. Lire l'audiovisuel et le numérique à partir des inégalités réunionnaises

La commission prône une meilleure transversalité entre les politiques relevant des industries de l'image, des médias et de l'inclusion numérique. Ces champs, qu'il convient d'appréhender comme un écosystème, organisent aujourd'hui l'accès à l'information, aux démarches administratives, aux récits produits localement et à la participation à la vie publique. Cette lecture doit partir des réalités sociales du territoire. En 2025, le taux d'emploi des 15-64 ans atteint 54 % à La Réunion, contre 70 % dans l'Hexagone. Le taux de chômage reste deux fois plus élevé que dans l'Hexagone malgré une amélioration tendancielle. Sur le front des prix, l'INSEE relève une hausse de 1,5 % sur un an en mai 2026, après une forte progression mensuelle en avril. Ces données n'expliquent pas tout. Elles rappellent cependant qu'une politique de l'accès ne peut reposer uniquement sur des abonnements, des équipements individuels et des usages numériques autonomes.¹⁹²⁰

Le rapport sénatorial sur les inégalités systémiques Outre-mer donne un cadre plus large. Il montre que les inégalités ultramarines se renforcent entre elles. Pour La Réunion, il souligne notamment un écart de prix avec l'Hexagone de 8,9 % en 2022 et des difficultés persistantes de lecture chez les jeunes. Selon le rapport, 30 % des jeunes Réunionnais de 17 ans présentent des difficultés de lecture lors de la Journée défense et citoyenneté. Les politiques relevant de son champ doivent donc être évaluées au prisme de leur contribution à l'égalité réelle. Le nombre de projets soutenus ne suffit pas.²¹

¹⁸ CCEE de La Réunion, Bibliothèque des avis, avis budgétaires et contributions 2024-2026 <https://ccee.re/bibliotheque/avis/>

¹⁹ INSEE Réunion, Florian Rageot, « La situation sur le marché du travail continue de s'améliorer - Enquête Emploi 2025 à La Réunion », Insee Flash Réunion n° 308, avril 2026 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8966940>

²⁰ INSEE Réunion, Claire Grangé, « En mai 2026 à La Réunion, les prix à la consommation augmentent de 0,3 % sur un mois et de 1,5 % sur un an », Insee Flash Réunion n° 313, 25 juin 2026 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/9012071>

²¹ Sénat, Commission d'enquête sur les inégalités systémiques auxquelles sont confrontés les collectivités ultramarines et leurs habitants, Rapport n° 810, tome I, 30 juin 2026 https://www.senat.fr/rap/r25-810-1/r25-810-1_mono.html

II. Préserver les médias gratuits comme infrastructure d'accès et de continuité

La radio, la TNT, les chaînes locales et le service public audiovisuel constituent des infrastructures démocratiques de proximité majeures localement. Il ne s'agit pas de sanctuariser des modes de diffusion par nostalgie. Il s'agit de reconnaître qu'ils garantissent encore un accès gratuit, simple et collectif à l'information, y compris pour les publics peu autonomes numériquement ou fragilisés par le coût de la vie.

Cette vigilance est d'autant plus prégnante que l'Arcom a ouvert, le 24 avril 2026, une consultation publique sur l'avenir de la TNT et du média télévisuel. Elle porte notamment sur la ressource radioélectrique qui sera disponible en 2027 et sur une éventuelle extension du périmètre des services d'intérêt général aux télévisions locales. La situation réunionnaise ne peut être déduite des usages hexagonaux. Sur un territoire insulaire exposé aux crises climatiques, la TNT conserve une fonction d'accès gratuit et de secours informationnel.²²

La même analyse vaut pour la radio. Les Assises de la radio 2026 de l'Arcom placent le secteur devant des choix structurants autour de la FM, du DAB+ et de l'audio numérique. À La Réunion, cette transition doit préserver les fonctions sociales de la radio : l'alerte, la proximité, la langue, l'information de service et l'accès sans abonnement. Une bascule numérique mal accompagnée créerait un risque de décrochage pour les publics les moins équipés ou les moins autonomes.²³

Les dernières données Métridom pour Réunion La 1ère confirment que ces usages restent significatifs. On y dénombre 181 100 téléspectateurs quotidiens et 76 800 auditeurs quotidiens sur les périodes mesurées. La matinale TV y atteint 32 % de part d'audience. La matinale radio se situe derrière Freedom avec 17 % de part d'audience. Le support est promotionnel et doit être lu comme tel. Il confirme néanmoins un ancrage qui doit être pris en compte dans les débats nationaux sur l'audiovisuel public ultramarin.²⁴

Il convient donc d'adopter une position réunionnaise claire : préserver l'accès gratuit à une information locale fiable. Cette position doit couvrir la TNT, la radio, les télévisions locales et les antennes du service public. Elle doit aussi intégrer ces médias à une doctrine de résilience informationnelle, au même titre que les réseaux télécoms et les câbles sous-marins.

III. Relier le soutien aux œuvres à une stratégie de diffusion

L'effort de soutien de la Région aux industries de l'image perd une part de sa portée si les œuvres ne rencontrent pas les publics. La collectivité gagnerait à mieux relier l'écriture, la production, la postproduction et la diffusion. Les aides régionales devraient être évaluées à l'aune de la vie réelle des œuvres. Cela suppose d'observer leurs passages en télévision locale, leur accès aux salles, leur médiation dans les lycées, leur circulation dans les festivals, leur reprise sur des plateformes accessibles et leur présence dans l'océan Indien.

²² Arcom, « Consultation publique sur l'avenir de la TNT et du média télévisuel », 24 avril 2026 <https://www.arcom.fr/vos-services-par-media/consultations-publiques/consultation-publique-sur-lavenir-de-la-tnt-et-du-media-televisuel>

²³ Arcom, « Assises de la radio 2026 : radio et audio numérique, l'heure des décisions », 1er juin 2026 <https://www.arcom.fr/actualites/assises-de-la-radio-2026-radio-et-audio-numerique-lheure-des-decisions>

²⁴ Médiamétrie/Métridom, « La confiance des Réunionnais grandit ! Réunion La 1ère, des médias solidement implantés », TV janvier-juin 2026 ; radio septembre 2025-juin 2026

Cette préconisation fait écho à une orientation européenne récente. La déclaration commune « L'Europe pour la culture – La culture pour l'Europe » affirme que les secteurs culturels et créatifs incluent l'audiovisuel et les médias. Elle fait de la culture un bien public, un facteur de cohésion et un champ de souveraineté. Elle insiste aussi sur la diversité linguistique, la découvrabilité des contenus et l'accès des publics vulnérables. Pour La Réunion, la découvrabilité des œuvres ne signifie pas seulement être en ligne. Elle suppose que les productions réunionnaises soient éditorialisées, référencées, diffusées et mises en débat.²⁵

Le contexte national renforce cette exigence. Le Centre national du cinéma (CNC) estime la fréquentation des salles françaises à 156,79 millions d'entrées en 2025, en recul de 13,6 % par rapport à 2024. Le Sénat relève par ailleurs un prélèvement de 50 M€ sur la trésorerie du CNC en 2026, après un prélèvement très important en 2025. Les rapports parlementaires soulignent que la situation financière du CNC demeure saine, mais la répétition de ces ponctions interroge le modèle de soutien à moyen terme. Pour les filières ultramarines, plus étroites et plus dépendantes des effets de levier publics, cette incertitude justifie de sécuriser le socle régional.²⁶²⁷

Dans ce cadre, la Commission invite la Région à préserver, dans les prochains arbitrages budgétaires, la lisibilité et l'équilibre des critères de soutien aux œuvres audiovisuelles et cinématographiques produites à La Réunion. La montée en visibilité des récits réunionnais, des langues, des mémoires et des imaginaires du territoire constitue une ambition légitime et nécessaire. Elle doit pouvoir s'appuyer sur une politique d'accompagnement ouverte à la pluralité des démarches artistiques, des écritures et des coopérations professionnelles, afin de conforter l'ensemble de l'écosystème local de l'image.

Les prochains documents et bilans budgétaires devraient donc mieux faire apparaître les moyens consacrés à la diffusion des œuvres soutenues par la Région. L'indicateur ne doit pas être seulement le nombre d'œuvres aidées. Il doit aussi porter sur les publics touchés, les territoires desservis, les diffusions effectives, les reprises en télévision locale ou sur le service public, les actions d'éducation à l'image et la circulation des œuvres dans l'océan Indien.

²⁵ Conseil de l'Union européenne — *Déclaration commune « L'Europe pour la culture – La culture pour l'Europe »*, document 9202/26, Bruxelles, 22 mai 2026. Le texte indique que les secteurs et industries culturels et créatifs incluent l'audiovisuel et les médias. Il affirme la culture comme bien public, ressource de cohésion, de démocratie et de souveraineté culturelle. Il insiste sur la diversité culturelle et linguistique, la découvrabilité des contenus culturels et l'accès des publics vulnérables à la culture. Voir notamment l'annexe, points b), d), e), 2 et 3 <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9202-2026-INIT/fr/pdf>

²⁶ Centre national du cinéma et de l'image animée — *Malgré une année en demi-teinte avec près de 157 millions d'entrées dans ses salles de cinéma, la France demeure largement le premier marché européen*, communiqué, 30 décembre 2025. Le CNC estime la fréquentation française à 156,79 millions d'entrées en 2025, en recul de 13,6 % par rapport à 2024 https://www.cnc.fr/professionnels/communiqués-de-presse/malgre-une-annee-en-demi-teinte-avec-pres-de-157-millions-dentrees-dans-ses-salles-de-cinema-la-france-demeure-largement-le-premier-marche-europeen_2519012

²⁷ Sénat — *Projet de loi de finances pour 2026 : Culture – Création, cinéma, audiovisuel public, patrimoine, transmission des savoirs et démocratisation de la culture*, avis budgétaire, 2025. Le rapport mentionne un prélèvement de 50 M€ sur la trésorerie du CNC en 2026, après un prélèvement de 500 M€ en 2025. Le document souligne que la situation financière du CNC reste saine, tout en relevant les interrogations liées à la répétition de ces ponctions https://www.senat.fr/rap/a25-144-43/a25-144-43_mono.html

IV. Recalibrer l'inclusion numérique autour de l'accompagnement humain

Les avis de la commission ont déjà relevé que Kap Konèk.T et Kap Numérik devaient être consolidés. Le bilan régional 2025 fait apparaître 577 bénéficiaires pour Kap Konèk.T, pour une cible de 700. Kap Numérik atteint 691 entreprises accompagnées pour une cible de 1 200. La commission ne lit pas ces écarts comme un échec. Elle y voit le signe que les objectifs, les relais territoriaux et les moyens d'accompagnement doivent être réajustés.²⁸

L'Observatoire Pix permet de préciser ce point. Dans l'étude 2026 sur les bénéficiaires de la médiation numérique, 20 % des personnes évaluées sont en grande fragilité, 26 % en situation de fragilité, 32 % sont des utilisateurs débutants et seulement 23 % disposent d'une autonomie relative. Le rapport indique aussi qu'il n'existe pas de frontière nette entre inclusion et exclusion numériques. Les publics progressent par paliers. Ils peuvent redevenir vulnérables lorsqu'une démarche change, lorsqu'un mot de passe est perdu ou lorsqu'une plateforme devient plus complexe.²⁹

La commission insiste donc pour que Kap Konèk.T devienne un outil de coordination territoriale. La Région ne doit cependant pas porter seule l'inclusion numérique. Elle peut structurer un cadre commun avec les communes, les intercommunalités, les médiathèques, les maisons France Services, les associations, France Travail, la CAF, les établissements scolaires et les acteurs de la formation.

La cybersécurité doit entrer dans ce même périmètre. Le bilan d'activité 2025 de la collectivité régionale montre que Cyber Réunion et le CSIRT ont dépassé leurs cibles, avec 48 bénéficiaires « victimes » pris en charge contre une cible de 10. Les services proactifs et l'EDIH dépassent aussi les prévisions initiales. Ces résultats révèlent un besoin supérieur à l'estimation de départ. L'élargissement de la cybersécurité au quotidien des TPE, des associations et des publics accompagnés devient une nécessité criante. La sécurité numérique ne doit pas être réservée aux grandes structures disposant des ressources humaines et matérielles plus importantes pour envisager de telles démarches.³⁰

IV. Encadrer la donnée, l'intelligence artificielle (IA) et les infrastructures par une doctrine de maîtrise publique

Dans le prolongement de la création du comité régional de la donnée et de l'IA, une doctrine régionale de la donnée et de l'intelligence artificielle devrait être formalisée sans tarder. Cette doctrine devrait tenir en peu de principes, mais opposable aux choix budgétaires. Elle devrait couvrir la protection des données, la qualité de l'open data, l'accessibilité, la réversibilité des prestataires, la pédagogie des usages d'IA et la place du créol réunionnais dans les corpus et les interfaces.

L'enjeu n'est pas d'ajouter de l'IA pour afficher une modernité administrative. Il est de choisir les cas où l'IA améliore réellement le service rendu sans déplacer la décision publique vers des outils opaques. La déclaration européenne sur la culture invite à soutenir les usages éthiques de

²⁸ CCEE de La Réunion, avis commission « Audiovisuel et numérique sur le bilan d'activité et le compte financier unique 2025 de la Région Réunion <https://ccee.re/bibliotheque/avis/>

²⁹ Observatoire Pix des compétences numériques, « Les compétences numériques des bénéficiaires de la médiation numérique », étude 2026, p. 5. <https://pix.fr/observatoire-competences-numeriques-beneficiaires-mediation-numerique/>

³⁰ CCEE de La Réunion, avis C5 sur le bilan d'activité et le CFU 2025 de la Région Réunion, données relatives à Cyber Réunion, au CSIRT et à l'EDIH ; document transmis par l'utilisateur. <https://ccee.re/bibliotheque/avis/>

l'IA dans les secteurs culturels, tout en protégeant les droits, la diversité linguistique, la visibilité des contenus et la souveraineté culturelle. Cette exigence concerne directement La Réunion. Une IA qui ignore les langues, les lieux, les œuvres et les mémoires du territoire ancrera une invisibilité déjà ancienne.³¹

La même prudence vaut pour les data centers et l'hébergement local. La souveraineté numérique ne se réduit pas à localiser des machines. Elle suppose de mesurer les coûts énergétiques, hydriques, fonciers, les dépendances fournisseurs et les garanties de continuité. Dans une île contrainte par l'énergie, l'eau et le foncier, une infrastructure dite souveraine peut devenir un facteur de vulnérabilité si elle n'est pas pensée avec sobriété et efficacité.

Les crédits relatifs à la donnée, à l'IA, aux infrastructures numériques et au SDSI devraient distinguer l'expérimentation, le fonctionnement pérenne, la sous-traitance, la formation des agents, l'accessibilité et l'impact environnemental. Cette distinction rendra l'évaluation de la politique régionale sur ces champs plus significative.

VI. Faire de l'éducation aux médias une politique de prévention durable

La mobilisation de moyens pour l'éducation aux médias, à l'image, à l'information et aux algorithmes constituerait un axe budgétaire des plus pertinents. La Région investissant déjà massivement dans les ressources du secondaire du territoire (bâti scolaire, médiation numérique, numérisation, connectivité, ressources et concours littéraire...), sa politique éducative y gagnerait en cohérence sans pour autant se substituer au rôle de l'État sur ce plan.

Les réseaux sociaux ne sont pas seulement des supports de publication. Ils organisent l'attention. Ils hiérarchisent les contenus. Ils favorisent certains formats et certaines émotions. Une politique d'éducation aux médias et à l'information (EMI) qui ignorerait les systèmes de recommandation manquerait donc sa cible.

Parmi toutes les formes de prédation qui guettent nos jeunes sur les réseaux, les mouvements masculinistes illustrent ce risque. Le rapport sénatorial publié récemment sur le sujet décrit des portes d'entrée multiples vers des contenus sexistes, misogynes ou virilistes, parfois à partir de contenus ordinaires liés au sport, à la séduction ou au développement personnel. Il cite aussi un délai de 26 minutes pour qu'un jeune homme se voie recommander en ligne des contenus masculinistes dans certaines expériences documentées. Cette donnée ne doit pas conduire à dramatiser tous les usages numériques des jeunes. Elle justifie en revanche une EMI plus pratique, centrée sur les algorithmes, les influenceurs, les plateformes, les cyberviolences et les représentations de genre.³² Les violences sexistes et sexuelles ne peuvent être traitées comme un sujet extérieur aux politiques d'éducation aux médias, de numérique et de soutien aux médias de proximité.

Les violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales doivent être intégrées à la réflexion de la commission sur l'éducation aux médias, les usages numériques, les productions audiovisuelles et les médias de proximité. À La Réunion, les données de l'Observatoire Réunionnais des

³¹ Conseil de l'Union européenne, Déclaration commune « L'Europe pour la culture - La culture pour l'Europe », principes relatifs à la diversité culturelle, à la découvrabilité, à l'IA éthique et à la souveraineté culturelle, 2026. <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2026/06/18/europe-for-culture-culture-for-europe-european-institutions-commit-to-placing-culture-at-the-heart-of-eu-policy/>

³² Sénat, Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, Rapport d'information n° 776, « Mascus : la nouvelle offensive contre les femmes », tome I, 23 juin 2026. https://www.senat.fr/rap/r25-776-1/r25-776-1_mono.html

Violences Faites aux Femmes (ORVIFF) et de la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) confirment l'ampleur du phénomène ainsi que la nécessité d'un pilotage local documenté³³. En 2024, les forces de l'ordre ont accueilli 4 501 victimes de violences conjugales, dont 84 % de femmes. Les tribunaux de Saint-Denis et de Saint-Pierre ont enregistré 3 359 affaires, représentant 81 % des violences intrafamiliales traitées³⁴. Les dispositifs spécialisés, dont les accueils de jour, les lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation, le van « Nina & Simon.e.s », le Pack Nouveau Départ et la Maison des femmes, de la mère et de l'enfant constituent un maillage indispensable³⁵. Mais les remontées du CEVIF³⁶ et des acteurs de terrain montrent que l'accès reste inégal, notamment dans les Hauts³⁷. L'UFR³⁸ et Chancegal rappellent par ailleurs que ces violences relèvent aussi d'un travail de prévention, d'éducation à l'égalité, de lutte contre le sexisme et de sensibilisation aux violences dans le couple, y compris auprès des jeunes et dans les environnements professionnels³⁹.

Cette orientation prolongerait idéalement les actions d'éducation à l'image déjà soutenues. Les ciné-clubs, les médiateurs de cinéma, les dispositifs lycéens et les ateliers de création apprennent à regarder les images, à les contextualiser et à les discuter. La commission recommande de les articuler à une politique plus large associant le Rectorat, le CLEMI, l'Arcom Réunion, Réunion La lère, les médias locaux, les bibliothèques, les médiateurs numériques et les acteurs de la création.

Conclusion

Il est souhaitable que les prochaines orientations budgétaires régionales ne dispersent pas les enjeux entre aides sectorielles, dispositifs techniques et actions ponctuelles de sensibilisation. La priorité doit être de construire une trajectoire cohérente autour de cinq garanties : l'accès gratuit à une information locale fiable ; la constance dans le soutien, la diversité et la diffusion effective des productions réunionnaises ; l'accompagnement humain face au numérique ; la maîtrise publique de la donnée ; la résilience des réseaux comme des médias.

Cette trajectoire suppose une présentation budgétaire plus lisible. Les documents régionaux doivent distinguer les crédits consacrés aux industries de l'image, aux médias locaux, à la TNT, à

³³ ORVIFF — *Observatoire réunionnais des violences faites aux femmes*, présentation institutionnelle, CR-CSUR, <https://www.crcsur.re/cr-csur/orviff>. Assemblée nationale — Question écrite n° 1937, *Politique contre les violences intrafamiliales à La Réunion*, réponse publiée en 2025. <https://questions.assemblee-nationale.fr/q17/17-1937QE.htm>. DRDFE : Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes

³⁴ Imaz Press Réunion — *De nouveaux outils pour lutter contre les violences conjugales à La Réunion*, 5 juillet 2025, actualisé le 7 juillet 2025. <https://imazpress.com/actus-reunion/la-reunion-deuxieme-departement-le-plus-touche-par-les-violences-conjugales>

³⁵ Assemblée nationale — Question écrite n° 1937, *Politique contre les violences intrafamiliales à La Réunion*, réponse publiée en 2025. https://urml-oi.re/ZS/Prevention/Lettre15-ORViFF_052024.pdf

³⁶ Collectif pour l'élimination des violences intrafamiliales

³⁷ Imaz Press Réunion — *Dans les Hauts, les femmes victimes de violences intrafamiliales ont encore difficilement accès aux dispositifs d'aide*, 8 mars 2026. <https://imazpress.com/selection-de-la-redaction/violences-faites-aux-femmes-dans-les-hauts-entre-tabou-manque-d-acces-aux-associations-et-l-augmentation-des-violences>

³⁸ Union des femmes réunionnaises

³⁹ Chancegal — *Violences sexistes / Coups de théâtre contre le sexisme*, consulté le 6 juillet 2026. <https://chancegal.com/les-violences-sexistes/>
Rectorat de La Réunion — *L'académie participe à la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes*, communiqué de presse, 25 novembre 2024. Le document mentionne des rencontres-débats animées par Chancegal au lycée Georges Brassens pour sensibiliser les jeunes aux violences dans le couple.

la radio, à l'inclusion numérique, à la cybersécurité, à la donnée, à l'IA et aux systèmes d'information internes. Ils doivent aussi publier des indicateurs d'impact : publics effectivement touchés, territoires couverts, délais de traitement, œuvres diffusées, bénéficiaires accompagnés jusqu'à l'autonomie, incidents cyber traités, agents formés et actions d'EMI déployées dans la durée.

La commission formule donc une alerte constructive. Les outils existent. Les fragilités sont documentées. Les débats nationaux sur la TNT, la radio, l'audiovisuel public, le CNC et les plateformes peuvent modifier les équilibres locaux. La Réunion ne doit pas subir ces transitions. Elle doit les orienter à partir de ses besoins propres : égalité réelle, continuité d'accès, souveraineté culturelle, visibilité des récits réunionnais, protection des publics et capacité du territoire à décider pour lui-même.